

■ **Décision n° 2023-700**
Domaine et Patrimoine

Service de la Vie Associative

Le Maire de Creil,

■ **Visas :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil souhaite autoriser l'Association « **Pour Un Sourire** » à occuper la salle de spectacle MCA, sise 11 rue des Hironvalles à Creil (60100) et le grand hall du centre des cadres, sise 1 avenue du Général Leclerc à Creil (60100), pour la réalisation de leurs activités, en fonction des disponibilités du 04 septembre 2023 au 05 juillet 2024.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention avec l'Association « **Pour Un Sourire** » sis au 16, rue entre deux Villers à Villers Saint Paul (60870), représentée par sa présidente, Madame Aida BOUROUINA, pour la mise à disposition susvisée.

Article 2 : de conclure cette mise à disposition du 04 septembre 2023 au 05 juillet 2024 dans la salle et aux jours et horaires suivants :

Salle	Adresse	Jours	Horaires
Centre des cadres sportifs Grand Hall	1 rue du Général Leclerc 60100 CREIL	Tous les lundis, mercredis et jeudis	16h00 à 18h00
MCA Salle de spectacle	11 rue des Hironvalles 60100 CREIL	21/10 et 23/12/2023 27/01, 24/02, 23/03, 20/04, 18/05 et 22/06/2024	10h00 à 12h00

Article 3 : d'assurer la disponibilité en fonction du planning des salles déjà défini à titre gracieux.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil,
Président de l'ACSO

Creil, le 17 novembre 2023

27 NOV. 2023

Date de notification :

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville :

30 NOV. 2023